

résultats en ne les imposant pas, mais en en faisant connaître la valeur et en les offrant gratuitement, comme cela se produit en Pensylvanie.

Il est : 1° Résolu que l'attention de l'Etat et des gouvernements centraux soit attirée sur l'importance de passer des lois pour la déclaration obligatoire, de tous les cas de tuberculose.

2° Résolu que les plus grands efforts soient continués dans la lutte contre la tuberculose, pour empêcher la communication de l'infection d'homme à homme, comme étant la source la plus importante de la maladie.

3° Résolu que nous demandions au public et aux gouvernements, l'établissement d'hôpitaux pour le traitement des cas de tuberculose avancée, l'établissement de sanatoriums, pour le traitement des cas curables ; l'établissement de dispensaires de camps de jour et de nuit pour les cas ambulants de tuberculose qui ne peuvent pas entrer dans les hôpitaux ou dans des sanatoriums.

4° Résolu que ce congrès suggère une loi bien faite pour réglementer les usines et les endroits de travail, l'abolition du travail prématuré et dommageable aux femmes et aux enfants, l'obtention de bâtisses saines et bien ventilées, le pouvoir de résistance de la communauté à la tuberculose et autres maladies.

5° Que des instructions sur l'hygiène personnelle et scolaire soient données dans toutes les écoles par des instructeurs médicaux dûment qualifiés.

6° Que les collèges et les universités établissent des cours d'hygiène et de santé, la connaissance de ces cours serait requise pour l'admission des étudiants à l'effet d'en stimuler l'enseignement dans les écoles primaires.

7° Que ce congrès recommande l'établissement de places